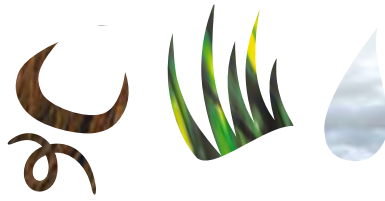


# L'organisation de l'Office de l'Elevage



Le directeur est assisté de deux adjoints.

L'Etablissement dispose, pour ses 22 divisions ou missions, d'un siège situé à Montreuil Sous Bois (93) et de 10 implantations en province. Ces dernières concernent les 10 secteurs de contrôle de la Division des Contrôles ainsi que les 8 Délégations régionales.

L'Agence Comptable (AC) assure toutes les missions et responsabilités dévolues à l'Agent Comptable telles qu'elles sont définies par la réglementation financière et comptable des établissements publics à caractère industriel et commercial. L'Agent Comptable est assisté d'une fondée de pouvoir qui reçoit mandat de le suppléer dans l'exercice de ses fonctions.

Quatre missions (MAE, MCDC, MAI et MCCE) sont directement rattachées au Directeur :

- la Mission d'Assistance à l'Exportation (MAE) est chargée d'accompagner le développement des exportations françaises d'animaux vivants, de produits des filières lait et viandes selon une programmation annuelle soumise aux comités d'orientation internes rassemblant les familles professionnelles, les administrations et les experts concernés ;

- la Mission Communication Diffusion Conseils (MCDC) a pour objectif la valorisation de l'Etablissement et des réalisations de ses équipes. A ce titre, elle est chargée de la communication externe et interne. Elle remplit sa mission avec le concours de l'ensemble des services de l'Etablissement. Elle assure par ailleurs le secrétariat de l'ensemble des Conseils et Comités ;

- la Mission Audit Interne (MAI) est un élément clé pour l'agrément et pour le renouvellement annuel de la certification en tant qu'organisme payeur. Son domaine de compétence recouvre la gestion des mesures communautaires et nationales et le fonctionnement de l'Office ;

- la Mission Affaires Communautaires et Contrôles Externes (MCCE) est responsable du suivi de la réglementation communautaire. Elle est notamment chargée de la coordination des travaux liés à la préparation des réunions des instances communautaires et du suivi des demandes des Corps de contrôle externes. Elle exerce une double mission de validation et de conseil auprès de toutes les divisions gestionnaires de l'Etablissement. Elle inclut également le Département Sécurité des Systèmes d'Information. Ce Département est chargé de la définition et du suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information, deuxième élément clé pour l'agrément en tant qu'organisme payeur.

Trois missions, quatre divisions, un Conseiller Technique et l'ensemble de la Sous-Direction «Affaires Juridiques et Contrôles» sont rattachés à l'Adjointe au Directeur :

- la Mission Suivi de l'EPRD et Contrôle de Gestion (MSECG) a pour vocation d'assurer le pilotage des ressources budgétaires de l'Etablissement (préparation du budget et suivi de son exécution) et de rendre compte de leur utilisation par le contrôle de gestion, conformément à la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF). Elle est responsable de la gestion du budget d'intervention ;

- la Mission Réforme (MR) assure le suivi des différents dossiers liés à la réforme des offices agricoles, en coordination avec les Divisions Ressources Humaines et Affaires Financières et Générales, qui lui apportent conseil et appui. Elle est également chargée d'assurer la coordination des actions menées au titre de la simplification administrative et du développement de l'administration électronique ;

- la Mission SIVAL PAC est chargée, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2008, de la maîtrise d'œuvre de la maintenance des programmes informatiques permettant le paiement des aides animales (SIVAL PAC et SIVAL CAP) ;

- la Division Ressources Humaines (DRH) assure la gestion des ressources humaines (gestion administrative du personnel, gestion prévisionnelle des compétences, actions de formation et gestion des habilitations informatiques) et l'animation du dialogue social ;

- la Division Affaires Financières et Générales (DAFG) est chargée de l'ensemble des services généraux et de la gestion du budget de fonctionnement. Pour l'exécution de l'ensemble de ses missions, elle travaille en liaison étroite avec la Mission Suivi de l'EPRD et Contrôle de Gestion ;

- la Division Production et Réseaux (DPR) assure la gestion du parc des ordinateurs et des réseaux du siège et des antennes régionales ;

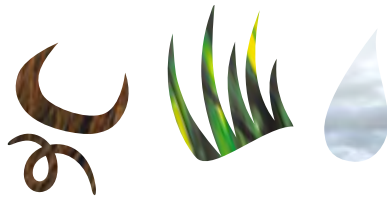
- la Division des Etudes Informatiques (DEI) est chargée de concevoir, développer et maintenir les applications informatiques nécessaires aux services de l'Office pour l'accomplissement de leurs missions. Elle peut également être amenée à travailler pour d'autres organismes, notamment dans le cadre de projets de mutualisation informatique ;



OFFICE DE L'ELEVAGE

www.office-elevage.fr

# L'organisation de l'Office de l'Elevage



- **La Sous-Direction Affaires Juridiques et Contrôles (SDAJC)** a en charge trois divisions : les Affaires Juridiques, les Contrôles et l'Exploitation des Contrôles a Posteriori :

- les missions de la **Division des Affaires Juridiques (DA)** s'articulent autour de cinq pôles : la gestion des dossiers du contentieux, l'assistance juridique, le conseil et le suivi des procédures de passation des marchés publics, la coordination des suites à donner aux contrôles et irrégularités et l'instruction et la gestion des dossiers d'amende administrative dans le cadre de la procédure prévue par l'article L.654-32 du code rural ;

- la **Division des Contrôles (DDC)** exerce principalement la mission de contrôle des bénéficiaires et redevables. Les agents de ce corps de contrôle sont chargés de contrôler, que ce soit en application de règlements communautaires ou de textes nationaux, les opérations réalisées sur le terrain par les entreprises (stockages...), de s'assurer du respect des dispositions réglementaires (maîtrise de la production laitière, pesée-classement-marquage), ou d'exécuter des opérations comme l'identification des viandes de gros bovins mâles pour les restitutions. La division dispose au niveau régional de 10 secteurs géographiques ;

- la **Division Exploitation des Contrôles A Posteriori (DECAP)** a pour mission d'exploiter les contrôles réalisés après paiement des aides aux bénéficiaires, ou, pour le prélèvement, après déclaration des opérateurs et de donner des suites appropriées à ces contrôles.

L'ensemble des Sous-Directions «Organisation Commune des Marchés d'Aval», «Elevage et ses Productions» et «Entreprises et Connaissance des Marchés» sont rattachées à l'Adjoint au Directeur. Celui-ci assure également l'animation des Délégués régionaux de l'Office :

- **La Sous-Direction Organisation Commune des Marchés d'Aval (SDOCM)** a en charge trois divisions : Beurre Pâtissier-Glacier, Intervention Programmes Sociaux et Commerce Extérieur :

- la **Division Beurre Pâtissier-Glacier (DBPG)** est chargée principalement de la gestion de la mesure beurre «pâtissier-glacier». Elle assure également la gestion des dossiers résiduels concernant des mesures communautaires (lait, alimentation animale, caséine, beurre de cuisine) ;

- la **Division Intervention et Programmes Sociaux (DIPS)** est chargée de la mise en œuvre des dispositifs communautaires suivants : les stockages publics et stockages privés, les mesures d'écoulement des produits d'intervention, la mise en place de programmes d'aides aux personnes les plus démunies et les autres programmes sociaux visant les établissements scolaires et les collectivités sans but lucratif ;

- la **Division Commerce Extérieur (DCE)** est chargée de la gestion des mesures concernant le régime des échanges avec les pays tiers : certificats d'exportation et d'importation et restitutions à l'exportation ;

- **La Sous-Direction de l'Elevage et de ses Productions (SDEP)** a en charge les divisions Quotas Laitiers et Orientation de l'Elevage :

- la **Division des Quotas Laitiers (DQL)** participe à la mise en œuvre des mesures communautaires de maîtrise de la production laitière. Elle effectue ces missions en étroite coordination avec les services concernés des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ou les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture. La Division des Quotas Laitiers est chargée de gérer les quotas laitiers et le prélèvement ainsi que les aides à la cessation de l'activité laitière (ACAL) ;

- la **Division Orientation de l'Elevage (DOE)** assure la gestion des crédits d'orientation de l'Etablissement destinés à l'élevage, mis en œuvre soit dans des programmes contractualisés (Contrats de Projet Etat-Régions en particulier), soit dans le cadre de programmes spécifiques directement conduits par l'Office. Elle met également en œuvre les dispositifs de crise à destination de l'amont des filières ;

- **La Sous-Direction Entreprises et Connaissance des Marchés (SDECM)** a en charge la Division Entreprises et Promotion Nationale et la Division Etudes et Prospectives :

- la **Division Entreprises et Promotion Nationale (DEPN)** assure les fonctions d'expertise et de soutien à l'aval des filières lait et viandes, y compris la gestion des aides spécifiques mises en place en cas de difficultés conjoncturelles, ainsi que le soutien à l'innovation et au développement technologique et le suivi des aides à la qualité. En outre, dans le cadre de dispositifs nationaux et communautaires, elle gère les actions de promotion nationale des produits des filières lait et viandes. La gestion du Service Public de l'Equarrissage et du déstockage des farines animales a également été confiée à la DEPN ;

- la **Division Etudes et Prospectives (DEP)** a pour mission le suivi de la conjoncture dans les filières lait et viandes, l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des marchés, des structures de production, de transformation et de commercialisation des animaux et des produits des filières de l'élevage. Elle assure également l'analyse et la réflexion économique à moyen et long terme. Elle a en charge l'organisation, le suivi et la diffusion de cotations dans différents secteurs.



OFFICE DE L'ELEVAGE

www.office-elevage.fr